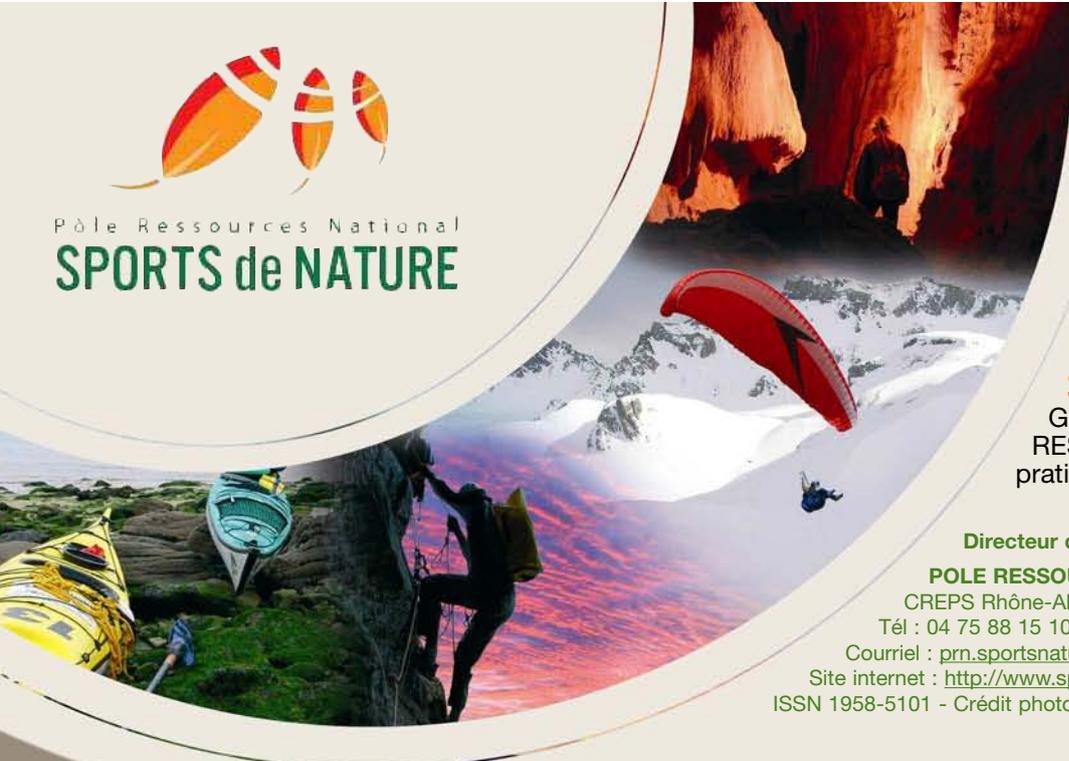




Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



SOMMAIRE

1. LES BRÈVES DU RESEAU > P2

2. PERSONNALITÉ > P3
Anne-Laure MISSU

3. LE POINT SUR... > P4

Gestion territoriale des sports de nature :
RES et pérennisation de l'accès aux lieux de
pratique

Directeur de la publication : Denis PONCELIN

POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE

CREPS Rhône-Alpes - BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

Tél : 04 75 88 15 10

Courriel : prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr

Site internet : <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

ISSN 1958-5101 - Crédit photo : Mathieu Morverand

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°43 DÉCEMBRE 2008

● ZOOM



**10^e regroupement semestriel des
référents sports de nature du MSJSVA
Vallon Pont d'Arc, novembre 2008**

L'OEIL DE L'EXPERT

Le recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), piloté et mis en œuvre par le ministère chargé des Sports, constitue un pari ambitieux pour l'ensemble des acteurs du sport. Ils peuvent ainsi mutualiser, à l'échelle du territoire national, un outil de connaissance et d'analyse moderne dans le champ du sport.

La prise en compte des espaces et sites de pratiques de sports de nature dans le RES fait l'objet d'une fiche d'enquête spécifique, enrichie dès 2006 de propositions coordonnées par le Pôle ressources national des sports de nature.

Le RES n'est pas un outil de gestion des espaces et sites de sports de nature et ne se substitue pas aux outils développés par les acteurs. L'un de ses atouts est de prendre en compte l'ensemble des lieux de sports de nature (aériens, terrestres ou nautiques) pour disposer d'éléments quantitatifs et descriptifs cohérents, aux plans national et local, de façon globale, mais aussi par famille ou type d'activité.

Le site d'exploitation du RES est un premier niveau, très riche, d'accès aux informations. Son ouverture au public, au mouvement sportif et aux collectivités territoriales témoigne de la volonté de partager l'information et de veiller à son actualisation par chacun. Toute information déclarée aux services du ministère apparaît dès le lendemain de sa saisie sur internet.

Les acteurs du sport peuvent disposer des données du RES en passant une convention avec le ministère pour les utiliser pour leurs propres besoins. A titre d'exemples, on peut

citer : l'Agence des aires marines protégées qui intègre les données du RES dans les études qu'elle mène, la prise en compte des informations du RES dans l'étude sur "la ressource en eau et ses usages dans les Hautes-Alpes" ou encore l'utilisation de ces données lors de la mise en place des CDESI. Dans le cadre de cette mutualisation, des conventions sont à l'étude, notamment avec l'IGN et l'INSEE, pour alimenter leurs référentiels et favoriser la mise à jour du RES.

Les sports de nature sont complexes à appréhender tant ils interagissent avec de multiples domaines (sport, tourisme, environnement, etc.). Les exemples mentionnés ci-dessus démontrent que le RES représente une opportunité très opérationnelle pour que ces sports soient bien pris en compte dans différentes politiques publiques nationales ou locales.

Le RES s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. L'intégration en 2008 dans le portail RES des 132 683 km d'itinéraires de randonnée pédestre, numérisés par la Fédération française de randonnée, en témoigne. D'autres opérations spécifiques sont en cours (notamment sur les canyons).

L'implication et les sollicitations croissantes des différents acteurs attestent de leur intérêt pour cet outil. A n'en pas douter, de nouvelles utilisations ne manqueront pas d'apparaître et permettront d'améliorer encore son appropriation.

Benoit ZEDET
ministère chargé des Sports
bureau des équipements sportifs (DSB3)
Responsable du RES
www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

Proposer une actualité au comité de rédaction :
formulaire en ligne

Recevoir cette lettre par courriel :
s'abonner en ligne



1 BRÈVES DU RESEAU

10^e regroupement des référents sports de nature du MSJSVA

La 10^e édition de ce regroupement, ouvert par Fabienne BOURDAIS, chef du bureau des fédérations multisports, des activités sportives de nature et des pôles ressources, s'est tenue du 19 au 21 novembre sur le site de Vallon Pont d'Arc du CREPS Rhône-Alpes.

Dans son prolongement a été organisé le 2^e séminaire sur l'emploi-formation dans les sports de nature. Les échanges ont porté sur les sujets suivants :

- la prise en compte de la mission sports de nature au sein des services Jeunesse et Sports dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) ;

- l'évolution des qualifications et formations professionnelles de l'encadrement sportif, notamment à partir de la présentation du contexte actuel par Vianney SEVAISTRE, nouveau sous directeur en charge de l'emploi et des formations à la direction des Sports ;

- le point sur les éducateurs sportifs déclarés en sports de nature à partir des nouvelles données 2008 traitées par la Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) du MSJSVA et le PRNSN ;

- le contexte européen des qualifications professionnelles dans le champ du sport. La centaine de participants était issue des directions départementales et régionales de la Jeunesse et des Sports, des CREPS, des fédérations sportives, de la direction des Sports, des syndicats des personnels Jeunesse et Sports, des syndicats des professionnels de l'encadrement des sports de nature, de l'ONMAS, ainsi que des groupes "emploi formation" et "inspecteurs coordonnateurs" animés par le PRNSN.

Le prochain regroupement aura lieu les 9 et 10 mars 2009 en Auvergne, à la veille des 4^{es} Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature.

Territoires et développement maîtrisé du tourisme et des loisirs sportifs de nature au cœur des 4^{es} rencontres nationales

165 expériences territoriales ont été proposées lors de l'appel à "bonnes pratiques" pour les 4^{es} Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature, preuve du dynamisme grandissant des territoires et des acteurs dans ce domaine. Au vu de la qualité des projets présentés, le comité méthodologique des Rencontres a décidé de publier un recueil des bonnes pratiques lors de la manifestation. Le programme de la 4^e édition ainsi que le formulaire d'inscription seront accessibles sur le site internet à partir du 22 décembre prochain.

• www.rencontres-sports-nature.fr

Innovation et loisirs sportifs de nature, rétrospectives et perspectives

Le symposium (19, 20 et 21 novembre 2008, le Pradel, Ardèche) qui a rassemblé

plus de 200 personnes, a permis de marquer les dix années d'existence du réseau de chercheurs et d'experts en sports de nature et de montagne (www.sportsnature.org). Les actes et publications collectives à venir devraient être des outils incontournables pour saisir les mutations à l'œuvre et à venir dans le champ des sports de nature et montagne.

• www.sportsnature.org

Plan départemental des espaces, sites et itinéraires de l'Aude

Le 24 novembre dernier, le conseil général de l'Aude a voté son PDESI, le 6^e à voir le jour. Ce PDESI, qui dans un premier temps intègre progressivement le PDIPR, est accompagné d'un règlement d'aide financière élaboré par le service environnement du département en charge du PDESI. La politique départementale de l'Aude se positionne sur des enjeux sociaux et économiques de développement de la pratique et sur une gestion raisonnée de la fréquentation des lieux de pratique.

• pascal.roca@cg11.fr

• www.cdesi-sportsdenature.fr

Promotion du surf

La Bretagne, terre de surfeurs : du vécu pour l'association Nautisme en Bretagne qui a décidé de le faire savoir à tous les passionnés de glisse grâce à une vidéo et à un reportage diffusé dans le magazine "surf session". Nautisme en Bretagne coordonne au niveau régional l'ensemble des acteurs du nautisme pour mener à bien leur développement économique. C'est un organe de concertation, d'actions et d'études dans le domaine du nautisme.

• nautisembretagne.fr

Manifestations multisports de nature

Le Groupement national des raids multisports de nature a été créé le 17 octobre 2008. De manière complémentaire aux travaux menés par le Groupe national de pilotage raids multisports de nature (GPNRMN), il a vocation à rassembler les opérateurs (organismes -associatifs, marchands ou publics-, associations de pratiquants, fédérations sportives concernées) et à être l'interlocuteur reconnu des acteurs publics ou chargés d'une mission de service public rassemblés dans le GPRMN.

• raids@orange.fr

Manifestations sportives de nature et développement durable

La direction départementale de la Jeunesse et des Sports de Haute-Savoie lance une démarche concertée de prise en compte du développement durable dans l'organisation des manifestations sportives de nature, concrétisée par la publication d'une charte à destination des organisateurs et la mise en place d'un dispositif de labellisation. L'objectif de la démarche est de conforter la prise en compte du développement durable dans l'organisation des

manifestations sportives de nature par :

- la valorisation des initiatives prises par les organisateurs ;
- la promotion des démarches éco-responsables ;
- la mutualisation des bonnes idées.

Concrètement, un formulaire en ligne (reprenant la charte) présentera une fois rempli les engagements des organisateurs en matière de développement durable et les actions qu'ils mettent en œuvre. La labellisation des manifestations prendra en compte le niveau d'intégration des volets environnemental, social et économique du développement durable.

La présentation de la Charte de développement durable pour les manifestations sportives de nature s'est tenue dans les locaux de la préfecture d'Annecy le 4 novembre 2008. Sept organisateurs ont d'ores et déjà confirmé leur engagement en signant la charte et ont obtenu à ce jour la labellisation.

• www.sportsdenature.gouv.fr

Du changement à la FFCO

Jean-Paul TERS est le nouveau président de la Fédération française de course d'orientation. Il a été élu lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2008. Gilles NEDELEC a été nommé directeur technique national le 1^{er} décembre 2008.

Nouveaux inspecteurs coordonnateurs

Pierre-Yves HOULLIER : BEES option course d'orientation. Frédéric MANSUY : BEES option sport pour handicapés physiques et sensoriels. Alain LE FOLL : BEES option ski nautique. Audrey PÉRUSIN : BP activités de randonnées

Actualités juridiques

Recensement des équipements sportifs, espaces, sites et itinéraires (RES)

Instruction 08-144 JS du 24 novembre 2008 relative à la modalité d'intervention des services du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative pour l'actualisation et l'exploitation des données du RES.

• www.sportsdenature.gouv.fr

En kiosque

L'impact des sports d'hiver sur la faune de montagne

Impact of outdoor winter sports on the abundance of a key indicator species of alpine ecosystems / Patrick Patthey, et al. in Journal of Applied Ecology, december 2008

Des chercheurs suisses ont quantifié l'impact des sports d'hiver et de leurs équipements sur la faune de montagne. L'impact se fait sentir jusqu'à 1 500 mètres des installations. C'est pourquoi les chercheurs préconisent de créer des refuges hivernaux de plusieurs hectares à proximité des domaines skiables avec interdiction d'accès et du hors piste.

• www.notre-planete.info

Le groupe des référents régionaux, désignés par les directeurs régionaux suite à l'instruction du 12 août 2004 relative à la politique de développement maîtrisé des sports de nature, compte vingt six titulaires. Nous avons profité de leur dernier regroupement semestriel pour interroger Anne-Laure MISSU, l'une des six référentes régionales.

PRNSN : *Anne-Laure, tu as plusieurs fois mis en lumière l'articulation entre le recensement des équipements sportifs, espaces, sites et itinéraires (RES) et les sports de nature.*

Peux-tu nous éclairer sur les complémentarités entre ces dossiers ?

A-L.M : La répartition des tâches au sein de la direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports de Poitou-Charentes m'amène à être en charge, au niveau régional comme pour le département de la Vienne, du RES ainsi que des sports de nature (animation de la cellule régionale, correspondante départementale). J'ai également une mission départementale, partagée avec plusieurs collègues, sur les projets éducatifs locaux.

Ces trois activités interagissent régulièrement, et c'est la raison pour laquelle je m'en suis faite l'écho.

Professionnellement, c'est dans les deux approches technique et pédagogique - RES et sports de nature- que j'ai le sentiment d'apporter, par déclinaison de mon expertise, le plus de valeur ajoutée à nos interlocuteurs, qu'ils soient usagers ou partenaires publics.

🍷 **“Les services Jeunesse et Sports sont ainsi en situation d'apporter une aide systématique, sur la base de ces éléments, tant d'un point de vue territorial que disciplinaire”**

PRNSN : *Le territoire picto-charentais dispose de lieux de pratiques sportives de nature tant en façade littorale qu'en milieu rural, pour des activités aériennes, terrestres et nautiques.*

Quelle plus-value apportent ces données, récemment diffusées dans un document d'exploitation régionale du RES ?

A-L.M : Cette exploitation contribue à l'expression des particularités régionales. Appliquées aux sports de nature, les données du RES permettent de présenter les lieux de pratique en terme d'implantation et de desserte, de bassins de vie concernés, de dimension et type de collectivités de rattachement, de densité par activités ou par milieu... L'avantage est de pouvoir en disposer sous forme chiffrée et/ou cartographique, à partir d'un recensement récent et mis à jour dans le cadre d'une démarche quadriennale, garante d'une exhaustivité des données.

Il est évident que celles-ci prennent une valeur bien supérieure quand elles sont croisées avec d'autres outils apportés ou valorisés par les services déconcentrés

du ministère chargé des Sports. Depuis plusieurs années, nous accompagnons les départements dans les travaux liés aux commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI) et aux plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI), dont les préparations s'appuient sur un état des lieux et/ou un inventaire qui peuvent être alimentés par le RES. Nous sommes également en mesure d'intervenir avec un traitement statistique des données, appuyé par la Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) ... Les services Jeunesse et Sports sont ainsi en situation d'apporter une aide systématique, sur la base de ces éléments, tant d'un point de vue territorial que disciplinaire. De plus, cette approche globale permet d'observer toutes les disciplines ou activités, indépendamment des moyens dont disposent les fédérations sportives concernées.

Nous abordons alors **une nouvelle étape partenariale avec le mouvement sportif.**

Cette démarche permet de répondre à un besoin nouveau, et de plus en plus pressant, d'observation et de prospective.

🍷 **“Les sports de nature ont la particularité notable de pouvoir être à la fois un outil de développement des territoires et une finalité sportive”**

PRNSN : *Entre pratique de haut niveau, développement des territoires et volet éducatif, quelle logique guide les sports de nature en Poitou-Charentes ?*

A-L.M : Les sports de nature ont la particularité notable de pouvoir être à la fois un outil de développement des territoires et une finalité sportive.

Dans le champ d'intervention de la Jeunesse et des Sports, ils ont donc une place très transversale. Côté sportif, les structures associatives et commerciales présentes en Poitou-Charente forment, entraînent ou équipent de nombreux pratiquants sportifs. Ainsi, quelques fabricants picto-charentais sont leaders mondiaux dans leur domaine (construction de plaisance, équipements nautiques), alors que de nombreux sportifs s'entraînent sur les installations sportives régionales

et obtiennent des résultats internationaux. Du côté de la pratique de loisir, sédentaire comme touristique, je constate -avec plaisir- que les sports de nature figurent systématiquement dans les réflexions que mènent les territoires sur leur attractivité. L'atout principal des sports de nature est d'être toujours opportuns, quelle que soit l'échelle du territoire. **Ils offrent une plus-value éducative évidente : éducation à l'environnement, sensibilité à la gestion du risque et à la sécurité des personnes ...**

Ils sont au cœur des motivations sportives des résidents : randonnée pédestre, équestre ou nautique, voile sous toutes ses formes, cyclisme sur route ou VTT, mais également escalade, sports aériens, sans oublier les très nombreuses pratiques en pleine croissance, comme la course à pied en nature (trail).

L'offre touristique, bien que particulièrement mise en valeur sur la façade atlantique, est également très présente autour des randonnées équestres, pédestres et nautiques en espace intérieur. **Nous sommes donc souvent en situation d'accompagnement des collectivités et des gestionnaires d'espaces pour la prise en compte de ces pratiques, en relation avec les autres services de l'État concernés.** Notre découpage administratif est d'ailleurs perméable aux sports de nature : nous les abordons en effet, pour certains, à l'échelle du bassin versant de la Loire dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, en relation avec les régions Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes (pour les sources), puis Auvergne, Bourgogne, Centre et Pays de la Loire pour l'essentiel de sa course.

📧 anne-laure.missu@jeunesse-sports.gouv.fr

📍 BDRSN

Base de données des personnes ressources en sports de nature

Anne-Laure MISSU en quelques dates

Janvier 2006 : Référente régionale sports de nature et RES à la direction régionale et départementale de la jeunesse et des Sports de Poitiers

2003 : Professeur de sports



3 LE POINT SUR...

Les pratiques sportives de nature sont un phénomène sociétal qui a connu un développement majeur en fin de XX^e siècle, occasionnant des usages nouveaux du milieu naturel.

Le législateur les a pris en compte dans la loi sur le sport du 6 juillet 2000, en définissant les sports de nature par leurs lieux de pratique, espaces, sites et itinéraires (ESI) (1). Leur développement maîtrisé est confié aux départements (2), avec le soutien des services de l'État et notamment du ministère chargé des Sports (3). Le mouvement sportif fédéral est le partenaire désigné pour définir les règles de sécurité de ces ESI (4), dans le cadre des délégations et agréments aux fédérations sportives.

Ce triple partenariat permet de construire les outils nécessaires à la pérennisation de l'accès à ces espaces naturels et à la conciliation des usages pour le développement de la pratique sportive.

La recherche de complémentarité et l'exploitation du RES en vue de l'élaboration du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) a permis d'engager des chantiers expérimentaux. Il s'agit de s'appuyer sur les évolutions de la méthodologie opérées en 2007 concernant la prise en compte des problématiques de propriété et de gestion des espaces et sites, à l'initiative du groupe ressources "lieux de pratiques" animé par le PRNSN.

Le RES, un outil au service de l'inventaire préalable au PDESI et de la réalisation de diagnostics territoriaux

Trois territoires expérimentaux se sont engagés dans la modélisation de l'exploitation des données du RES (Cantal, Doubs et Martinique) pour leur usage dans l'inventaire préalable au PDESI. **Les propositions qui en émanent concernent essentiellement le géo-référencement des espaces et sites dans le RES pour leur exploitation cartographique dans les Systèmes d'Information Géographique (SIG) des départements.** Elles trouvent ainsi des modalités de transmission technique des données à décliner en fonction de l'aide à la décision souhaitée, (schéma de développement territorial des activités, pérennisation des accès aux ESI, gestion des aménagements...).

Le RES, un outil au service des fédérations sportives et de la pérennisation de l'accès aux sites de pratique

Les fédérations françaises de spéléologie et de la montagne et de l'escalade, dans le cadre de la commission canyon interfédérale travaillent par exemple sur la problématique de l'accès aux canyons. Sur la base des recensements fédéraux mis en cohérence avec le RES, un outil d'observation des problèmes d'accès aux canyons est en cours d'élaboration. Cet observatoire pour la pérennisation de l'accès aux espaces, sites et itinéraires (OPAESI) en cours de

● Gestion territoriale des sports de nature : RES et pérennisation de l'accès aux lieux de pratique

construction permettra, à partir d'une veille territoriale, de localiser les problèmes et d'y agréger les modalités de résolution. Un partage et une mutualisation des solutions aux conflits en seront ainsi facilités.

Le RES, un outil facilitant la pérennisation de l'accès aux lieux de pratiques sportifs

La pérennisation de l'usage des sols pour une finalité sportive nécessite de passer par leur traduction dans les documents d'urbanisme. Pour cela, la méthodologie suivante a été par exemple mise en œuvre en Ardèche :

Etape 1 : recensement des lieux de pratiques avérés (RES et état des lieux préalable à l'élaboration des PDESI) dans une base cartographique SIG.

Etape 2 : analyse des mesures réglementaires existantes :

➤ liées à la protection des espaces naturels ;

➤ de police (arrêtés préfectoraux et communaux, existants ou à prendre).

Etape 3 : identification de la propriété foncière concernée. La base cadastrale est, à cette étape, indispensable en particulier pour les ESI de grande étendue.

Etape 4 : contractualisation (achat, bail, location, convention) entre :

➤ collectivités gestionnaires du territoire ;

➤ propriétaires fonciers ;

➤ pratiquants, fédérations délégataires, professionnels, institutions d'éducation, individuels.

Etape 5 : institutionnalisation des pratiques sportives de nature, au moyen de deux procédures :

➤ réglementaire : déclaration d'équipement sportif auprès du Préfet de département -DDJS- (5)

➤ délibérative : inscription au PDESI par le département, sur proposition de la CDESI.

Etape 6 : pérennisation par la planification territoriale et/ou sectorielle, à l'occasion de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme : schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme et cartes communales.

A cette fin, il revient aux services de l'État (DDJS) et du département (en charge du PDESI) de participer à l'élaboration des porters à connaissance (PAC) pour la prise en compte des projets d'intérêt général (6)

Dans ce cadre, et au-delà des servitudes générées dans le cadre des aménagements touristiques prévus par les lois montagne et littoral, la demande d'affectation des sols particulière dans les zonages génériques U, UA, A et N, pour les ESI relatifs aux sports de nature où l'utilisation d'une servitude de type "JS1" sur un aménagement peut éventuellement être recherchée. Le règlement de chaque document d'urbanisme permettra d'identifier le zonage particulier adapté (par exemple, zone NT pour une zone naturelle touristique autorisant les aménagements nécessaires à l'accueil du public pour les activités de loisirs de nature).

Ces trois illustrations visent chacune à leur façon à renforcer **le statut d'intérêt général des pratiques sportives de nature et donc le maintien de l'accès aux lieux dans lesquels elles se pratiquent.** Elle contribuent aussi à leur valorisation.

(1) Code du sport : art. L.311-1

(2) Code du sport : art. L.311-3

(3) Instruction n°04-131 JS du 12 août 2004

(4) Code du sport : art. L.311-2

(5) Code du sport : art. L.312-2 - imprimé Cerfa n°13436-01

(6) Code l'urbanisme : art. R.121-2

www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

